



Résiliation de contrat militaire

Par **yayoulam**, le **06/04/2011** à **09:44**

Bonjour, rnJ'ai 28 ans je suis militaire j'ai 5ans et 4 mois de service je suis sous officier alors mon problème est que j'ai résigner un contrat de 6 ans çar a la fin de mon premier contrat et vue que jetais passer sous officier je ne pouvais signer un contrat inférieur a cette durré la motivation et le plaisir que j'avais dans mon travail ma pousser a oublier mes creintes et mes doutes au sujet de ce 2 contrat puis il m'on envoyer en stage de spécialiste ou j'ai signer une feuille qui m'oblige a rester minimum 3 ans je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas de période probatoire bla fin de mon premier contra mais plus-tot des lors ou j'ais signer le deuxième je pensais le signer et encore avoir un ans dont mes mois probatoir pour me rétracter mais enfette non !!il a pris effet 6 mois après l'avoir signer et non a la fin du 1contrat bien sûre je ne savais pas qu'il prenzitvtout dessuite effet .comment je peux faire pour partir je suis entrain de me dégouter du systeme ou ya beaucoup trop de cassos et d'assister bref je peux avoir une promesse d'emboche je n'est pas besoin de reconversion juste partir sur le plans santé j'ai subit quelques intervention je ne s'est pas si ke peut menservir pour partir si quelq'un pe me renseigner m'aider je serais le plus heureux rnpour finir je ne suis pas molliers escusez mais fautes de frappes mais surtout orthographe